

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 19 janvier 2015 à 20 h

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves.

Excusés : ROLLIER Alain (pouvoir à JL. MAGNIN), GOUTAZ Mickaël (pouvoir à JY. MACHARD)

Secrétaire de séance : Mme Marthe Cutelle

Date de convocation : 14/01/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 21 Nbre de Présents : 19 Nbre de Votants : 21

Heure d'ouverture de séance : 20H 06 *Heure de clôture de séance* : 22H20

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte rendu
- Compte rendu des décisions prises
- *PLUI* : positionnement pour modification de compétence ou non
- Débat d'orientation budgétaire 2015
- Engagement des dépenses d'investissement 2015
- SEMCODA : Modification statutaire & désignation d'un délégué
Autorisation pour calcul répartition des charges et délégation au bureau
- Consultation prix de l'électricité : convention avec Syane
- *Commission Environnement*
Sidefage : déchets verts (modalité de transport)
Piles : convention avec Excoffier
- *Commission Assainissement* : lancement de procédures de mise en concurrence pour diagnostics de réseaux EU sur les communes de Franclens et St Germain/Rhône & maîtrise d'œuvre des hameaux de Mons & Chatenod - Chessenaz/Vanzy
- *Personnel* : signature convention pour archiviste du CDG
Tableau des emplois
- *Commission développement économique* : information sur dossier ZAC III, positionnement sur prix de vente ZAC II (portion gazoduc)
- Informations et Questions diverses.



I - Compte-rendu de la séance du 2/12/2014

Le conseil adopte le dernier compte rendu du 02/12/2014 après avoir sollicité la rectification sur le nom du secrétaire de séance ; il s'agissait bien de Mr Lambert et non Mr Magnin.

II - Communications des décisions

Comme l'impose le Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président donne communication des décisions prises depuis la dernière séance de conseil à savoir :

- **N° 41/14 du 04/12/2014** – changement coordonnées bancaires

Délégation au Président

L'avenant NON FINANCIER N° 1 au lot 120 pour le sous-traitant BAROUDI (titulaire Perrotin) est accepté, la Communauté de Communes se libèrera toutes sommes dues au titre du marché sur le compte suivant :

Nom : Mr Ali BAROUDI

Banque : LCL – Crédit Lyonnais

IBAN : FR 93 3000 2010 44 000 0010 1965 E 22

BIC : CRL YFRPP

- **N°42/14 du 04/12/2014** – DM N°4 budget principal pour cotisations URSSAF des élus

Délégation aux membres du bureau

Intitulé du compte	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Chapitre 065 -		
6531 - Indemnités des élus	7 500.00	
6533 - cotisations Ircantec	350.00	
6534 - cotisations Urssaf	5 200.00	
Chapitre 74 - dotations		
7411 – Dotation Forfaitaire		13 050.00
total	13 050.00	13 050.00

- **N° 43/14 du 17/12/2014** – DM N°2 Maison de vie pour amortissements non prévus

Délégation aux membres du bureau

Ouverture de crédits en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 68 Cpte 6811 dotations aux amortissements	2 709.11	
Chapitre 77 Cpte 777 quote-part subv. investissement		2 709.11
total	2 709.11	2 709.11

virement de crédits en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
Chapitre 68 -Cpte 6811 amortis. bâtiments	10 556.11	
Chapitre 012 - 64131 rémunération non titulaires		10 556.11
total	10 556.11	10 556.11

Ouverture de crédit en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Chapitre 13		
Cpte 13911- amortissement Subvention	1 907.95	
Cpte 13913- amortissement Subvention	401.16	
Cpte 13931- amortissement Subvention	400.00	
Chapitre 28 Cpte 28138 amortis. bâtiments		2 709.11
total	2 709.11	2 709.11

- **N° 44/14 du 17/12/2014** – transfert activité Marché MOE Georget - Maison de vie

Délégation au Président

Le transfert du marché détenu par Mr GEORGET Fabien au profit de la SAS D2 ARCHI est accepté à compter du 1/01/2015.

Le marché avec la SAS D2 ARCHI sera réglé à compter de cette même date sur le compte suivant :

Titulaire : SAS D2 ARCHI

III – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Le Président, avant d’ouvrir ce point, rappelle que cette proposition de prise de compétence s’inscrit dans un processus de collaboration entre les communes. Il rappelle les différents débats qui ont précédé.

Il propose, en cas d’accord pour le transfert par les communes de la compétence PLU à la communauté, des modalités de travail d’un futur groupe composé des 21 délégués communautaires répartis en trois sous-groupes (Economie, Habitat et Environnement). Le conseil souhaite que soit aussi accepté, dans un nombre raisonnable (de un à deux membres extérieurs par thématiques et par communes en plus du nombre des délégués communautaires).

Avis favorable sur le principe.

Mr Chaumontet soulève alors la question de la décision finale. Celle-ci incombera à la majorité des membres du Conseil communautaire et non des membres composant le groupe de travail. Le Président rappelle, qu’en tout état de cause, la Communauté aurait été consultée pour tout point relevant d’urbanisme, au niveau de l’assainissement. Mr Machard souhaite que soit bien précisé que les membres extérieurs participant au groupe de travail soient des conseillers municipaux. Avis favorable.

Le Président rappelle qu’un transfert de compétence s’effectue de la façon suivante :

- Sollicitation de la Communauté auprès des communes
- Positionnement des communes
- Rédaction d’un arrêté préfectoral après réception des délibérations des communes.

Après un tour de table, l’ensemble des conseillers sont favorables à ce transfert, les communes sont invitées à délibérer au plus vite afin d’obtenir l’arrêté préfectoral de transfert de compétence dans les meilleurs délais.

Le Président précise que toute décision devra être en conformité avec le SCOT en cours d’instruction, seules les modifications communales en cours et dont l’instruction est bien avancée pourront être terminées avant la publication du PLU Intercommunal.

Le Président indique que cette compétence va nécessiter la mise en place de compétences techniques spécifiques. Mr Alcaix, actuellement employé à mi-temps par le SCOT, pourra apporter sa contribution, sachant qu’aujourd’hui le personnel de la C.C.Semine assume certaines tâches administratives et comptables.

De plus le Président propose, d’accueillir un stagiaire dans le cadre de sa formation scolaire en urbanisme, lequel pourra aussi assurer une partie de cette mission.

Le conseil donne son accord, les élus sont invités à réfléchir pour trouver un éventuel logement pour ce stagiaire.

IV – Débat d’orientation Budgétaire 2015

Le projet a été remis aux conseillers avec les convocations. Il permet de rappeler les contraintes budgétaires auxquelles sera confrontée la Communauté lors de l’établissement de ses budgets primitifs.

Il met aussi en évidence le maintien de la dette, alors que de très importants dossiers ont été lancés et réceptionnés.

Mr Lambert précise que, si 2015 sera une année de transition en matière d'investissement en assainissement, les années suivantes seront nettement plus importantes avec l'inscription de la réalisation des projets dont seulement la maîtrise d'œuvre sera inscrite en 2015.

V – Engagement des dépenses d'investissement 2015

Afin de permettre d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget, le conseil adopte la possibilité prévue au CGCT à savoir l'ouverture de crédits d'investissement fixés à 25% des crédits inscrits en 2014.

VI – SEMCODA

- Augmentation de capital : Suite à une augmentation de capital par Semcoda, la Communauté de Communes de la Semine, actionnaire, doit désigner un délégué : le conseil propose Mme Cutelle.

Le Président en profite pour annoncer les excellents résultats de clôture de SEMCODA, partenaire de la Communauté dans la réalisation de la maison de vie et de souligner que cet organisme est le 3^{ème} bailleur social de France.

- Répartition des charges : Considérant qu'il n'a pas été décidé de créer un règlement de copropriété, le Président propose que, d'un commun accord avec Semcoda, les charges soient réparties au prorata des surfaces.

Il précise en effet, que Semcoda ou la Communauté paient des dépenses communes aux différents locaux dans le cadre du fonctionnement ou de l'amélioration du bâtiment. Ainsi un bilan sera dressé par chacune des parties en fin d'année et les frais répartis ensuite selon le barème fixé. Une convention stipule les différentes clauses de cette répartition. Le conseil donne son accord pour signer une convention.

- Maison de vie : à ce jour, les logements sont tous occupés ainsi que les locaux professionnels. Les élus sont face à de nouvelles demandes. Afin de répondre à ces dernières, il a été envisagé un deuxième programme sur 2015 et ce tel que présenté lors du dernier conseil. Le Président indique que des rendez-vous entre partenaires financiers, professionnels et les services de l'Etat sont en cours.

On pourrait raisonnablement s'orienter vers un bâtiment de même type architectural, situé à proximité immédiate du 1^{er} et doté de :

- logements sociaux (peut-être plus grands que pour la première tranche) toujours en partenariat avec Semcoda
- d'un rez de chaussée avec locaux pour professionnels de santé dont un ophtalmologue voir une clinique de « l'œil ».

A suivre.

VII – Consultation pour fourniture d'électricité

La communauté de communes de la Semine dispose d'un transformateur destiné à assurer la fourniture en électricité de ses différents bâtiments. Cette installation avait été

décidée notamment pour faire face, à l'époque, au chauffage de l'eau de la piscine et aux besoins du camping.

Or le tarif de vente pour la fourniture en électricité pour les puissances supérieures à 36 KWA ne sera plus réglementé à compter du 1.01.2016.

Le SYANE organise et coordonne un groupement de commandes départemental afin d'aider les collectivités pour le futur achat en électricité. Le Président, propose dans l'intérêt de la communauté de Communes de la SEMINE, d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés.

Avis favorable.

VIII - Commission ENVIRONNEMENT

- Déchet verts : Mr Chaumontet précise que le Sidéfage assurait jusqu'alors le transport et le traitement des déchets verts. Or compte tenu de la proximité de la déchetterie avec le centre de traitements de ces déchets (Centre de compostage de Surjoux, prestataire du Sidéfage), il apparaît plus intéressant que la Communauté se charge directement du transport. Le Sidéfage a d'ailleurs offert cette possibilité aux collectivités géographiquement proches du centre. Après consultation, la Ste Excoffier pourrait assurer le transport. Le conseil donne son accord pour se charger (via l'entreprise Excoffier) du transport et continuer de régler au Sidéfage le coût du traitement des déchets verts.

- Contrat batteries : la déchetterie permet la collecte de nombreux déchets dont un certain nombre fait l'objet de convention (enlèvement gratuit ou contre paiement). Le vice-président informe qu'une mise en concurrence pour l'enlèvement des batteries d'automobiles a eu lieu et que l'entreprise Excoffer est mieux disante. Avis favorable pour passer un avenant sur la durée restant au contrat détenu par la Ste Excoffier.

- Valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Comme chaque année, le Conseil encourage financièrement les collectivités à participer aux journées de valorisation des espaces sensibles. Pour 2015, les sites du sentier botanique de Crêt Pollet (commune de Chessenaz) et « Fiches à molinie des Vernes (commune de Chêne) pourraient bénéficier de cette aide. L'opération, comme chaque année serait menée par ASTERS et SPENS pour un coût respectif par site de 1 145 et 1 105 €.

Le conseil donne un avis favorable au dépôt des dossiers de demandes de subventions et se félicite du renouvellement de ces journées qui devraient se dérouler les 30 Mai et 6 Juin.

IX - Commission ASSAINISSEMENT

Mr Lambert rappelle que lors du dernier conseil il avait rappelé au conseil la nécessité de lancer une consultation pour établir un diagnostic des réseaux d'eaux usées pour les communes de Franclens et de St Germain/Rhône.

Les dossiers sont prêts ; le conseil donne accord ainsi que pour l'établissement des dossiers de demandes de financement.

Puis Mr Lambert présente les grandes lignes des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée pour les hameaux de « Mons/Chatenod » sur les communes de Chessenaz & Vanzy.

Il rappelle que :

- la desserte du hameau de Chatenod, aujourd'hui en zonage d'assainissement non collectif, par un réseau d'eaux usées doit être faite afin de préserver le périmètre de protection du nouveau forage d'eau potable situé en contre bas, aux Vorziers, sur la commune de Vanzy.
- au niveau de Mons, aussi en assainissement non collectif, pour mettre fin aux différents rejets de pollution brute dans le ruisseau de St Pierre et l'impossibilité technique de mise en conformité des installations, un système de collecte d'assainissement collectif est nécessaire.

Après plusieurs investigations pour trouver un terrain d'accueil du futur ouvrage de dépollution et à l'issue des conclusions de l'étude de faisabilité, un réseau d'eaux usées gravitaire et de refoulement d'environ 4 km est projeté.

En effet, deux postes de refoulement seront sûrement nécessaires pour faire transiter les eaux usées vers une nouvelle unité de dépollution située au lieu-dit « Peguet » sur la commune de Vanzy.

Le conseil accepte le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Enfin, Mr Lambert rappelle que la construction d'une nouvelle unité de dépollution sur Arcine, ne peut se faire que par l'acquisition des terrains par la commune.

Il précise toutefois, que les services de la Communauté ont relancé maître Chatagnier et le cabinet de généalogie, afin de faire le lien nécessaire auprès des héritiers de la succession Rigot.

X - PERSONNEL

Le Président indique qu'il est nécessaire de :

- Passer une convention avec le Centre De Gestion de Haute Savoie pour l'intervention d'un archiviste qui doit procéder au classement des archives en mars prochain. Dès 2014, les crédits avaient été budgétisés mais son emploi du temps n'a pas permis sa prestation.
- Reprendre la délibération fixant le tableau des emplois afin de l'actualiser (reprise des emplois récemment créés pour la crèche, l'emploi d'avenir) pour créer un poste de Directeur territorial (avancement de grade) ou pour accepter le recrutement d'un stagiaire dans le cadre de sa formation scolaire en urbanisme pour porter le PLUI.

Le conseil donne son accord sur les deux propositions.

XI -Commission Développement Economique

Mr Lagriffoul poursuit en dressant un bilan sur la commercialisation des ZAC :

- ZAC I : le terrain initialement proposé à Passion béton (projet abandonné) pourrait être cédé à l'entreprise Favre afin d'y implanter ses bureaux avec, dans un second temps, un projet sur la ZAC III.

Le dossier de Mr AKODAD est sur le point d'aboutir avec l'ouverture programmée au printemps prochain de la boulangerie artisanale « le Païou », du salon de coiffure et d'esthétique. Sera ensuite l'implantation de la station de carburants (2^{ème} trimestre).

La Ste Carbel a été rachetée par La Mure & Bianco et est, de fait, vendeur de sa parcelle.

- ZACII : l'acte définitif de cession avec la SA Rannard devrait être signé sous peu toutefois, il faut modifier la surface vendue. En effet, la partie réservée initialement pour un éventuel bassin de rétention n'est plus d'actualité et peut être vendue. Par contre la servitude imposée par le passage du gazoduc interdit toute construction, de fait le conseil souhaite vendre les m² frappés de cette servitude pour l'euro symbolique.

La cession avec l'entreprise EXCOFFIER est liée à l'obtention de l'avis des services de l'Etat au titre des installations classées (dossier ICPE) ; ce dernier sera très prochainement bouclé ce qui laisse escompter une vente au plus tard en 2016. Sur cette parcelle et suite à l'étude des zones humides, une zone dite de « compensation » a été trouvée avec les services de l'Etat, il s'agit de la bande située entre l'accès à l'autoroute et l'emprise du gazoduc. Cette bande ne sera donc pas vendue et conservée par la CC Semine en qualité de réserve biologique « zone humide ».

Le conseil accepte ces deux propositions et modifie en conséquence les projets d'acte de cession.

- ZAC III : plusieurs phases ont avancé :

Les services de l'Etat ont accordé le lancement d'un dossier dit « déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Clarafond/Arcine ». Ce dernier sera porté par la communauté de communes.

Mr Lagriffoul donne aussi le compte rendu d'une réunion avec les partenaires environnementaux (FRAPNA, ASTERS, Ligue Protectrice des Oiseaux et sociétés de chasse locales) et les incidents rencontrés avec les Présidents de Chasse et non leur société.

En parallèle, la communauté devra réaliser les dossiers concernant les études environnementales (étude d'impact, loi sur l'eau ...) et les dossiers de création et de réalisation de la future ZAC.

Elle doit pour cela s'entourer d'un assistant à maître d'ouvrage qui aura en charge le pilotage du projet dans son intégralité. Une consultation est en cours de préparation avec l'appui technique des services de la DDT. La commission est chargée d'affiner le dossier.

Enfin, des premiers contacts avec les propriétaires dans le cadre d'acquisitions sont en cours. Une Déclaration d'Utilité Publique pourrait être envisagée.

Les services proposent de ne pas créer pour l'instant de budget annexe pour la ZAC III. En effet, l'excédent qui se dégagera suite aux ventes de la ZAC II pourra financer les premières acquisitions foncières de la ZAC III.

XII - Informations et Questions diverses

Le Président poursuit avec quelques informations :

- Prochains conseils : ils sont programmés pour les 2 et 30 mars avec les votes des comptes administratifs et budgets primitifs. A cet effet, les commissions sont invitées à regrouper un maximum de devis pour l'établissement.

- Personnel : la présentation des vœux à tout le personnel aura lieu le mercredi 21/01 à 18heures à la Maison de vie.

- Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) :

Il donne le compte rendu de la dernière séance de ce groupe de travail auquel en qualité de Président d'intercommunalité il participe. Il s'agissait d'aborder l'organisation du bassin annécien. A ce jour treize communes envisagent une fusion. De nombreux points restent en suspens.

Quant à la Semine, on s'achemine vers un regroupement des communautés du Pays de Seyssel, du Val des Ussets et de la Semine.

Mr Lambert présente ensuite un compte rendu de réunion d'information organisée à Bellegarde à propos des dispositifs relatifs à la création de communes nouvelles et des avantages fiscaux non négligeables : baisse des coûts car mutualisation, maintien de la DGF et bonification de 5% si décision prise avant le 1/01/2016, mesure transitoire pour le maintien des élus jusqu'en 2020, taux de fiscalité variables selon les communes si souhaité avec un lissage de 12 ans maximum.

Enfin mise en œuvre directe possible si les communes sont unanimes pour cette fusion, sinon organisation d'un référendum local.

Mr Chaumontet ajoute qu'il se rend compte du désintérêt de la population. Le Président rappelle toutefois qu'il est nécessaire de se positionner car la capacité à payer diminue et que seuls les regroupements permettront des économies en conservant une gestion de proximité efficace.

La secrétaire de séance,
Marthe CUTELLE

